

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
Commission Scientifique, technique et de la Recherche



Bibliothèque UA/SAFGRAD
01 BP. 1783 Ouagadougou 01
Tél. 30 - 60 - 71 / 31 - 15 - 98
Burkina Faso

RAPPORT

CINQUIEME REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAFGRAD
5 - 8 FEVRIER 1990
OUAGADOUGOU, BURKINA FASO

SAFGRAD

Recherche et Développement des Cultures Vivrières
dans les Zones Semi-Arides

Bureau de Coordination
01 BP 1783 Ouagadougou 01
BURKINA FASO

630.7
SAF - 50

CINQUIEME REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAFGRAD

5 - 8 FEVRIER 1990

1. La cinquième réunion du Conseil d'Administration du SAFGRAD s'est tenue du 5 au 8 Février 1990 dans la salle de conférence du Bureau de Coordination du SAFGRAD (BCS) à Ouagadougou, Burkina Faso. Etaient présents:

Membres du Conseil d'Administration

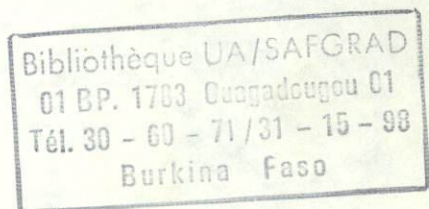
L.K. FAKAMBI, Président
H. MERCER-QUARSHIE, Vice-Président
I. BABIKER
Sansan DA, Rapporteur, Français
A.M. EMECHEBE, Rapporteur, Anglais
P.D. FALL, OUA/CSTR (membre de droit)
J.M. MENYONGA, Coordinateur International
(membre de droit) et Secrétaire

Observateurs

Taye BEZUNEH, Directeur de la Recherche du SAFGRAD
G. KINGMA, Conseiller Principal de Projet USAID/
SAFGRAD
N. MULEBA, Coordonnateur du RENACO
M.D. THOMAS, Coordonnateur du ROCARS

Absents

G.H. SEMUGURUKA
J.A. AYUK-TAKEM (excusé)



2. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Coordinateur International du SAFGRAD a souhaité la bienvenue aux participants et expliqué que la réunion aurait dû se tenir une semaine auparavant, mais qu'elle avait été reportée en raison de la visite du Pape au Burkina Faso à cette date. De ce fait Dr. AYUK-TAKEM et le Coordonnateur du Réseau Mais ne pouvaient participer à cette réunion dans la mesure où ils prenaient part à l'atelier du réseau mais de la CORAF à Douala, Cameroun.

3. Le Secrétaire Exécutif Adjoint de l'OUA/CSTR a souhaité aux membres des débats fructueux et les a assuré du soutien continu de l'OUA au SAFGRAD.
4. Dans son mot d'ouverture, le Président du Conseil d'Administration a présenté aux membres tous ses meilleurs voeux pour 1990. Il a relevé les importantes questions à examiner, notamment le plan stratégique du SAFGRAD, l'évaluation des réseaux, l'institutionnalisation du SAFGRAD etc...
5. Adoption du Rapport de la Dernière Réunion
Le rapport de la quatrième réunion du CA tenue à Ouagadougou en Février 1989 a été adopté après quelques amendements mineurs. Précisément, le noms des deux coordonnateurs de Réseau (Dr. J.M. FAJEMISIN et Dr. N. MULEBA) qui ont participé à la réunion du 17 Février 1989, devraient être inclus dans la liste des observateurs.
6. Questions résultant du Rapport de la Dernière Réunion
Les membres ont longuement examiné la question de la participation des Coordonnateurs de Réseau aux réunions du CA. Il a finalement été décidé que dans la mesure où ils faisaient partie du BCS les Coordonnateurs de Réseau pouvaient assister aux réunions du CA en qualité d'observateurs surtout lorsque l'ordre du jour comportait des questions se rapportant à leurs réseaux.
7. La question de savoir qui devrait recevoir copie du compte rendu des réunions du CA a également été débattue. Il a été convenu que les Directeurs Nationaux de la Recherche Agricole devraient recevoir les rapports. En ce qui concerne les autres entités, il a été décidé que seule la partie des rapports ayant trait à ces entités devrait être extraite et envoyée avec une lettre de couverture appropriée par le Coordinateur International.

8. Concernant l'harmonisation des Réseaux Mais du SAFGRAD et de la CORAF, les membres ont convenu que les difficultés rencontrées comportaient des ramifications politiques délicates. Par conséquent, il a été décidé que le CA enverrait par le canal du Secrétaire Exécutif de l'OUA/CSTR un mémorandum sur cette affaire au Secrétariat général de l'OUA pour dispositions utiles.

9. Rapports du Bureau de Coordination

Plusieurs rapports ont été présentés par le Coordinateur International et le Directeur de la Recherche, sur différents projets et activités du SAFGRAD. Ceux-ci ont été attentivement examinés et les observations pertinentes suivantes ont été faites:

10. Nouveaux Réseaux de Recherche

Le CA a été informé que plusieurs nouveaux groupes de réseau avaient contacté le SAFGRAD pour une assistance administrative en matière de coordination de réseau sous la tutelle de l'OUA. Après quelques débats, le CA a délégué un sous-comité de trois membres pour étudier la question en vue d'un examen ultérieur.

11. Au nombre des réseaux présentés, deux (lutte contre le Striga et PAN-EARTH) ont été approuvés par le sous-comité. Cette approbation se fondait sur le principe selon lequel pour envisager l'administration de nouveaux réseaux par le SAFGRAD il convenait de prendre en compte la contribution potentielle de ceux-ci pour renforcer et soutenir les réseaux SAFGRAD de recherche sur les cultures qui existent déjà. Les deux réseaux ont été examinés dans les détails et approuvés comme bonnes activités à poursuivre.

12. Un autre réseau, le Réseau Ouest Africain de Recherche sur le Mil, actuellement parrainé en partie et encouragé par l'ICRISAT a été considéré comme réseau relevant du mandat du BCS dans la mesure où le mil est l'une des cultures du SAFGRAD. Ce réseau serait étudié ultérieurement étant

donné que les chercheurs des SNRA avaient demandé au SAFGRAD de l'administrer éventuellement.

13. Le Réseau "Traction Animale" initié avec le CIPEA n'avait pas été très actif apparemment à cause des changements de personnel et du manque de financement. Le CT a encouragé le BCS à maintenir le contact avec le CIPEA pour ce réseau.
14. le Réseau Ouest Africain d'Agroforesterie faisait toujours l'objet de négociations entre le SAFGRAD et la CORAF. Le réseau couvrait initialement quatre pays: Burkina Faso, Niger, Mali et le Sénégal. Un chercheur de l'ICRAF serait basé au Centre Sahélien ICRISAT au Niger et le Coordonnateur serait à Ouagadougou. Il était prévu que 15% du soutien de ce réseau seraient inscrits au budget pour la gestion administrative et financière du SAFGRAD, tandis que les orientations techniques seraient fournies par l'ICRAF. Le CA a recommandé au BCS de poursuivre les négociations avec l'ICRAF et de tenir la CSTR (Lagos) informée.
15. Un autre point qui a été présenté au CA se rapporte aux activités de recherche agronomique sur les cultures menées par les réseaux SAFGRAD. Avec le soutien financier de la Banque Africaine de Développement, un atelier de planification regroupant plusieurs pays membres du SAFGRAD a été programmé pour la période du 19 au 21 Février 1990 à Ouagadougou. Les projets de recherche agronomique des pays invités seraient passés en revue et financés par le SAFGRAD durant la saison de cultures 1990/1991 grâce à l'assistance de la BAD.
16. Evaluation des Réseaux SAFGRAD
En se basant sur les orientations fournies lors de l'une de ses réunions antérieures, le CA a convenu qu'une petite équipe évalue ses réseaux. Pour l'Afrique Occidentale et Centrale, l'équipe comprenait un chercheur principal (SNRA), un membre du CA et un représentant de l'IITA. Pour l'Afrique de l'Est: un membre du CA (Dr. BABIKER), un chercheur principal de SNRA et un membre de l'ICRISAT.

Mr. MERCER-QUARSHIE a été désigné pour diriger et coordonner les activités des deux équipes. Dr. DA Sansan pourrait servir de membre suppléant pour le groupe d'Afrique Occidentale et Centrale si le chercheur de SNRA n'était pas disponible. Le nombre des membres de chaque groupe pourrait être modifié suivant la disponibilité de fonds.

17. Programme RPAA

Malgré le succès technique du seul programme RPAA-SAFGRAD restant au Togo, le BCS a demandé de collaborer étroitement avec l'OUA/CSTR pour résoudre les problèmes administratifs impliquant l'administration du programme par le pays hôte.

18. SPAAR

De graves préoccupations ont été exprimées quant à l'impossibilité actuelle du Programme Spéciale de la Banque Mondiale pour la Recherche Agricole Africaine (SPAAR) à réaliser ses objectifs de financement des SNRA africains. De plus, le rapport de la 8ème réunion n'avait pas été envoyé au SAFGRAD. Pour remédier à la situation, le CA a suggéré que le Coordinateur International fasse escale à Washington D.C. (à son retour d'une réunion du CIMMYT au Mexique en Mars) pour s'entretenir personnellement avec le Secrétaire Exécutif du SPAAR et pour rendre une brève visite aux autorités de l'USAID/Washington.

19. Programme d'Activités du BCS

Le CA a suggéré que le programme d'activités du BCS lui soit soumis chaque fois pour examen et approbation. Le programme d'activités serait ensuite transmis à l'OUA/CSTR qui en prendrait note. Au cas où l'OUA/CSTR émettrait des objections, celles-ci seraient traitées comme il convient. S'il n'était pas prévu une réunion du CA avant la fin d'un programme d'activités, le BCS devrait s'efforcer de l'envoyer au bon moment au Président du CA pour approbation administrative.

20. Soutien de l'OUA au SAFGRAD

Le Secrétaire Exécutif Adjoint de la CSTR (Dr. Fall) a informé le CA que le Comité Consultatif de l'OUA avait lors de sa dernière réunion proposé au Conseil des Ministres une recommandation tendant à accroître la subvention financière annuelle de l'OUA au SAFGRAD, du montant actuel de 30.000 dollars US à 100.000 dollars US. Les membres ont accueilli cette information par des ovations.

21. Rapport du Président du Conseil des Directeurs des SNRA

Le CA a fait observer qu'un rapport écrit aurait dû être présenté par le Président au Conseil des Directeurs Nationaux de la Recherche Agricole (DNRA) qui s'est réuni en Février 1990 à Ouagadougou. Le Conseil s'est accordé sur la forme du rapport qui devrait être préparé et envoyé aux membres du Conseil des DNRA plusieurs mois avant leur réunion de 1991 (vers Août 1990).

22. Plan Stratégique des Réseaux SAFGRAD

Le plan des réseaux SAFGRAD qui avait été encore élargi a été présenté par le Directeur de la Recherche. Après de longs débats autour de ce plan, le consensus suivant s'est dégagé:

- a) Les termes tels que centre avancé, centre associé etc... devraient être clairement définis et les qualifications anglophones acquises à la suite d'une formation universitaire devraient être bien expliqués en français.
- b) Les Directeurs des SNRA devraient être avisés dès que le plan serait prêt à être soumis aux donateurs. Ils devraient également recevoir les estimations de besoin de formation pour leurs pays respectifs afin d'y porter des observations ou des modifications.
- c) Les réalisations du SAFGRAD devraient faire l'objet d'une plus grande publicité pour fournir de plus amples

informations, particulièrement aux responsables des SNRA et pour l'édification de donateurs potentiels.

- d) Les contributions des SNRA aux réseaux SAFGRAD devraient aussi être bien articulées pour prévoir l'affectation gratuite de chercheurs dans les centres avancés et les SNRA adaptateurs de technologie, de terres pour les essais de recherche, de soutien logistique pour la recherche etc...
23. Le transfert de la coordination des réseaux des CIRA aux SNRA a été longuement débattu. Tout en acceptant la nécessité d'une période transitoire au cours de SAFGRAD III, le CA a convenu que tous les efforts devraient être faits pour effectuer cette transition durant les deux premières années. Ceci permettrait aux SNRA et au SAFGRAD de s'adapter à la nouvelle situation tandis que le SAFGRAD aurait le temps de confier aux coordonnateurs leurs nouvelles responsabilités et que la transition s'effectuerait bien entre SAFGRAD II et la nouvelle phase. Sur les six scénarios possibles proposés pour la période transitoire, seuls deux ont été acceptés par le C.I. La préférence était accordée en premier lieu au transfert des coordonnateurs africains de réseau actuellement employés par les CIRA au Bureau de Coordination du SAFGRAD. Les fonds des réseaux devraient également être transférés à un compte du SAFGRAD. Les coordonnateurs deviendraient alors des membres du personnel de l'OUA/CSTR SAFGRAD.
25. Le second scénario consistait à choisir un chercheur de SNRA devant servir de coordonnateur de réseau mais basé dans un centre avancé de réseau d'un pays autre que le sien. Au cours de la période de transition, le coordonnateur nouvellement recruté travaillerait en double avec le coordonnateur actuel. L'appui technique continuerait à être assuré par les CIRA et centres avancés concernés tandis que les services juridiques, administratifs et financiers seraient fournis par le SAFGRAD.

26. Concernant les orientations du Conseil en matière de structure de gestion du Bureau de Coordination, le CA a été d'avis qu'un nombre plus élevé de cadres supérieurs était nécessaire pour accomplir sa mission. Les trois postes suivants (par ordre de priorité) ont été considérés comme étant indispensables:

- a) Responsable de planification, de suivi et d'évaluation de projet.
- b) Responsable de Communications
- c) Responsable de liaison pour l'Afrique Orientale et Australe.

27. le CA a convenu que si des fonds plus importants étaient disponibles le BCS devrait être encore renforcé par les postes supplémentaires suivants :

- a) Responsable de la recherche/développement des ressources humaines.
- b) Editeur
- c) Traducteur (Français-Anglais)

28. Rapport Financier du SAFGRAD

Ce rapport a été présenté par le Contrôleur financier. Après un examen général du rapport, le CA a manifesté sa préoccupation du fait que sur les fonds fournis par l'USAID à l'ICRISAT et l'IITA pour les activités de réseau, seul un faible montant avait été mis à la disposition des SNRA participants au titre du soutien des réseaux. Le Conseil s'est demandé comment ce niveau de financement pouvait contribuer à un véritable renforcement des SNRA, objectif déclaré dans le Document de Projet USAID concernant le SAFGRAD. Malgré les efforts récents visant à transférer les fonds d'autres lignes budgétaires pour soutenir les SNRA, le CA a estimé que les montants étaient encore trop faibles et a demandé qu'ils soient augmentés.

29. Divers

Concernant la question du développement de la base

d'information et de données au BCS, le CA a noté que le RESPAO avait récemment recruté un documentaliste expérimenté et envisageait de publier une revue scientifique sur l'agriculture.

30. En recherchant le meilleur moyen pour le BCS de profiter de ces nouveaux faits positifs, le CA a estimé que le BCS devrait continuer à dialoguer avec le Coordonnateur du RESPAO pour une plus grande coopération mutuelle sans mettre en péril les fonctions essentielles du RESPAO. Le BCS devrait persuader le RESPAO pour qu'il reconnaisse qu'il est du plus grand intérêt pour toutes les parties concernées de publier une seule revue scientifique. Une telle revue couvrant tous les domaines de la recherche agricole menée par les cinq réseaux bénéficierait d'un plus grand abonnement et d'une plus grande audience.
31. Le CA a été informé que l'USAID souhaitait connaître les besoins et les possibilités de formation dans les différents SNRA participant aux réseaux SAFGRAD. Il a été convenu que les Coordonnateurs des réseaux et les responsables du BCS devraient rechercher ces informations au cours de leurs visites aux SNRA respectifs. Ainsi ils pourront suivre les activités de la plupart des stagiaires SAFGRAD et se rendre compte de la concordance de ces activités avec leur formation antérieure.
32. La publication d'un document relatif aux réalisations du SAFGRAD a aussi été discutée. le CA a estimé qu'en plus de son rôle d'instrument de relations publiques, le document fournirait des informations vitales aux autorités gouvernementales, à l'OUA, aux donateurs, aux participants des réseaux et autres institutions. Le Conseil a demandé que des fonds soient rendus disponibles pour cette publication qui devrait être prête d'ici la fin de Décembre 1990.
33. Date et Lieu de la Prochaine Réunion
La prochaine réunion a été prévue pour fin 1990 à Ouagadougou. La date précise sera annoncée en temps opportun.

RECOMMANDATIONS

Le Conseil d'Administration (CA) du SAFGRAD, lors de sa cinquième réunion tenue à Ouagadougou du 5 au 8 Février 1990 a formulé les recommandations suivantes :

1. Après avoir débattu de la nécessité de la participation de certains professionnels du SAFGRAD en qualité d'observateurs à ses réunions, le CA a recommandé que les Coordonnateurs de Réseau soient invités à participer aux réunions du CA chaque fois qu'il sera jugé nécessaire.
2. Ayant délibéré de la question de la diffusion des comptes-rendus de ses réunions, le CA a recommandé que des copies de ces comptes-rendus soient envoyées à tous les Directeurs Nationaux de la Recherche Agricole (DNRA) des pays membres du SAFGRAD et que seules les parties des comptes-rendus jugées pertinentes soient extraites et envoyées par le Coordinateur International (CI) aux autres entités, avec des lettres de couverture appropriées. Le CA déciderait à la fin de chaque réunion à quelles entités remettre des parties pertinentes des comptes-rendus.
3. Le CA s'est une fois de plus penché sur la question de l'harmonisation des réseaux maïs du SAFGRAD et de la CORAF et a convenu que les difficultés rencontrées étaient principalement d'ordre politique. Compte tenu de ce fait, le CA a décidé d'envoyer au Secrétaire Général de l'OUA, par le canal du Secrétaire Exécutif de l'OUA/CSTR un mémorandum à ce sujet.
4. Se rendant compte de l'incertitude continue en ce qui concerne la réception de fonds supplémentaires pour les réseaux SAFGRAD par l'intermédiaire du SPAAR, le CA a recommandé que le CI prenne personnellement contact avec les responsables du SPAAR à Washington D.C. pour obtenir une actualisation du soutien financier du SPAAR aux Réseaux SAFGRAD.

5. Après avoir approuvé le programme d'activités du BCS pour les six mois suivants, le CA a réaffirmé la nécessité pour le BCS de continuer à soumettre son programme d'activités au CA pour examen et approbation. Le programme d'activités approuvé serait ensuite soumis par le BCS à l'OUA/CSTR pour qu'elle en prenne note. Au cas où le CA ne devrait pas se réunir avant l'expiration des programmes d'activités respectifs, le BCS soumettrait en temps opportun le prochain programme d'activités au Président du CA pour approbation avant l'envoi à l'OUA/CSTR.
6. Reconnaisant qu'il était chargé d'effectuer une évaluation interne des Réseaux SAFGRAD, le CA a constitué une équipe de 4 membres (comprenant M. MERCER-QUARSHIE, Dr. DA Sansan, un chercheur principal de SNRA et un chercheur de l'IITA) pour les réseaux d'Afrique Occidentale et Centrale et une autre équipe de 4 membres (comprenant M. MERCER-QUARSHIE, Professeur Ibrahim BABIKER, un chercheur principal de SNRA et un chercheur de l'ICRISAT) pour les réseaux mil et sorgho d'Afrique Orientale, afin que celles-ci évaluent lesdits réseaux. Le BCS et les Coordonnateurs de réseau faciliteraient cette évaluation.
7. Après avoir longuement examiné le projet de Plan Stratégique des Réseaux SAFGRAD, le CA a fait les recommandations suivantes :
 - i) Dès la finalisation du document pour soumission aux donateurs, le CI devrait informer par écrit chaque DNRA en lui envoyant le sommaire exécutif du plan. Cependant, les DNRA recevraient des copies intégrales du plan au cours de leur réunion de Février 1991.
 - ii) Il importe que les contributions effectives des SNRA aux réseaux SAFGRAD soient bien articulées. Ces contributions comprennent l'affectation (gratuite) de chercheurs de SNRA travaillant dans les Centres Avancés ainsi que dans les SNRA adaptateurs de technologies, de terres pour l'expérimentation, le soutien logistique aux chercheurs etc...

iii) Les deux scénarios retenus pour les Coordonnateurs de réseau durant la période de transition sont les suivants par ordre de préférence :

a) Transfert des Coordonnateurs africains de réseau des CIRA au BCS ainsi que des fonds des réseaux à un compte SAFGRAD. Ce personnel deviendrait alors personnel du BCS.

b) Choix d'un chercheur de SNRA devant servir de Coordonnateur de réseau mais affecté dans un centre avancé de réseau dans un pays autre que celui du coordonnateur. Durant la période transitoire, le Coordonnateur nouvellement recruté travaillerait en double avec le Coordonnateur de réseau concerné. Un appui technique serait fourni par les CIRA et les Centres Avancés de réseau concernés, tandis que le BCS assurerait des services juridiques, administratifs et financiers.

iv La transition mentionnée au (iii) ci-dessus devrait s'effectuer au cours des deux premières années de SAFGRAD III.

8. Après avoir débattu de "l'Organigramme Interne du SAFGRAD" proposé par le CI et décrit à la Fig. 4 de sa communication, le CA a approuvé cet organigramme comme étant IDEAL pourvu que des fonds suffisants soient disponibles. Au cas où les fonds feraient défaut, le CA a recommandé de réduire le nombre de nouveaux postes de recrutement international à trois, dans l'ordre de priorité suivant :

i) Responsable de Planification, suivi et évaluation de projet

ii) Responsable de Communications

iii) Responsable de Liaison pour l'Afrique Orientale et Australe.

9. Le CA a débattu, modifié et adopté une proposition de "Règlement Intérieur du CA du SAFGRAD" et a recommandé qu'une copie corrigée soit produite par le BCS pour référence ultérieure.
10. Conscient de la nécessité de renforcer les SNRA participant aux réseaux SAFGRAD en leur fournissant un soutien financier ainsi que de l'insuffisance manifeste des niveaux actuels de soutien financier, le CA a recommandé que des dispositions urgentes soient prises en vue du transfert de fonds d'autres rubriques budgétaires à la rubrique servant au déblocage de fonds pour les SNRA participants.
11. Le CA a noté avec plaisir les relations harmonieuses existant entre le BCS et le RESPAO et le SAFGRAD collaborent à la production d'une seule revue agricole internationale, dans la mesure où cette revue aurait un plus grand nombre d'abonnés et une audience élargie.
12. Bien que le SAFGRAD ait énormément contribué à accroître la production de cultures vivrières dans plusieurs pays membres, ces réalisations n'ont pas fait l'objet d'une large documentation et publicité. Par conséquent, le CA a recommandé que des fonds soient recherchés pour documenter et publier "les réalisations du SAFGRAD" dont le manuscrit devrait être prêt d'ici fin Décembre 1990.
13. Après avoir discuté des propositions relatives à l'administration de nouveaux réseaux par le SAFGRAD, le CA a recommandé que toute décision prise par le SAFGRAD pour administrer ou soutenir un réseau quelconque se fonde sur la contribution potentielle de ce réseau au renforcement des réseaux SAFGRAD déjà existants dont la recherche est axée sur certaines cultures. Le CA a en outre recommandé que l'actuel "Réseau Striga" d'Afrique soutenu par la FAO soit considéré comme un "Réseau de Recherche Coopérative sur le Striga" ayant les mêmes centres avancés que ceux des actuels réseaux de recherche sur les cultures. A cet égard,

le CA a demandé à l'OUA/CSTR de prendre des dispositions pour transférer l'administration de ce réseau de la Commission Phytosanitaire Interafricaine (IAPSC) au SAFGRAD, dans la mesure où toutes les deux organisations se trouvent sous la tutelle de l'OUA/CSTR.

MOTION DE REMERCIEMENTS

Le Conseil d'Administration du SAFGRAD, lors de sa cinquième réunion à Ouagadougou, Burkina Faso, a exprimé sa profonde gratitude aux actuels donateurs du SAFGRAD (USAID, FAO, CRDI et Fondation Ford) pour leur continuel soutien.

Le Conseil remercie vivement le Gouvernement et le peuple du Burkina Faso pour leur chaleureuse hospitalité.

ANNEXE I

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAFGRAD

PREAMBULE

Le Conseil d'Administration est l'un des organes d'administration du projet de Recherche et de Développement des Cultures Vivrières dans les Zones Semi-Arides d'Afrique (SAFGRAD) de l'OUA/CSTR. Il relève directement du Conseil des Directeurs Nationaux de la Recherche Agricole de ses pays membres.

ARTICLE I : Termes de Référence du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) assume les fonctions suivantes :

1. Orienter le SAFGRAD en matière d'administration et de politique
2. Passer en revue les programmes d'activités du SAFGRAD et lui fournir des conseils quant aux meilleurs voies et moyens d'assurer une assistance technique et autre efficace aux SNRA des pays membres.
3. Faciliter le développement des réseaux de recherche sur les cultures et autres réseaux administrés par les chercheurs nationaux des pays participants.
4. Procéder à l'évaluation annuelle des rapports techniques des réseaux de recherche et autres activités du SAFGRAD.

ARTICLE II : Membres

- i) Les membres du Conseil d'Administration sont élus par le Conseil des Directeurs Nationaux de la Recherche Agricole au cours de ses réunions biennales.

- ii) Le Conseil d'Administration comprend sept (7) membres issus des états membres du SAFGRAD et choisis sur la base de leur compétence personnelle en matière de recherche agricole et d'administration de la recherche ou d'enseignement dans la Faculté d'Agriculture d'une Université Africaine.
- iii) Sur les sept membres deux (2) appartiennent à l'Afrique Occidentale, un (1) à chacune des sous-régions d'Afrique Centrale, Orientale et Australe et les deux (2) autres à des universités africaines. La représentation linguistique (anglais et français) est dûment tenue en compte, particulièrement pour l'Afrique Occidentale.
- iv) Le Coordinateur International et le Représentant de l'OUA/CSTR sont membres de droit.
- v) Les Coordonnateurs, les Présidents des Comités Directeurs des Réseaux, et d'autres responsables du Bureau de Coordination peuvent être invités à participer aux réunions du CA chaque fois que cela est jugé nécessaire.
- vi) Les représentants du groupe de parrainage et des Centres Internationaux de Recherche Agricole peuvent être invités à participer aux réunions du CA en qualité d'observateurs.

ARTICLE III : Durée du Mandat des Membres

- i) Chaque membre assume un mandat de deux ans mais peut-être réélu pour un autre mandat de deux ans. Le mandat des membres doit être échelonné pour assurer une certaine continuité.
- ii) Dans la mesure du possible, l'élection de nouveaux membres se fait au cours de la conférence des Directeurs des SNRA des états membres du SAFGRAD. Des

dispositions doivent être prises pour que 3 à 4 suppléants remplacent tous membres qui démissionneraient avant la fin de leur mandat.

- iii) Tout membre qui s'absente de trois réunions consécutives du CA sans raison valable est automatiquement remplacé par un membre suppléant de la région correspondante où du groupe (i.e. université).

ARTICLE IV : Fonctions des Membres

Tout membre du Conseil d'Administration doit :

- i) Participer activement à toutes les réunions du Conseil d'Administration
- ii) Assumer toutes responsabilités zonales qui lui seraient confiées au sein d'une zone donnée.
- iii) Pouvoir représenter le SAFGRAD à toute réunion des réseaux ou autres SNRA concernés ou entreprendre d'autres activités du SAFGRAD.

ARTICLE V : Président

Après l'élection des membres par le Conseil des Directeurs des SNRA, le Président du Conseil d'Administration est élu par les membres du Conseil d'Administration pour une période de deux ans.

Le Président est assisté par un Vice-président qui peut présider les réunions en l'absence du Président.

ARTICLE VI : Secrétariat du Conseil d'Administration

Le Coordinateur International du SAFGRAD assume la responsabilité du Secrétariat du Conseil d'Administration. Toutes autres dispositions administratives peuvent être prises selon les besoins.

ARTICLE VII : Fréquence des Réunions

Le Conseil se réunit au moins une fois par an, de préférence au cours du premier trimestre de chaque année.

Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées à tout moment par le Président en concertation avec le Coordinateur International mais un délai minimum d' un mois est nécessaire.

ARTICLE VIII : Quorum pour la prise de Décisions

Le quorum est normalement de quatre membres du CA sur sept. Cependant au cas où seuls trois membres sont présents, la présence du Coordinateur International compte pour la détermination du quorum, pourvu que l'un des trois membres présents soit le Président ou le Vice-Président.

ARTICLE IX : Relation entre le Conseil d'Administration et
les Comités Directeurs des Réseaux

Les Comités Directeurs des différents Réseaux de Recherche Coopérative administrés par le SAFGRAD relèvent directement du CA par le canal de leurs Présidents ou des Coordonnateurs des Réseaux.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

NOM	POSTE	SPECIALISATION	REGION	ADRESSES
1. J.A. Ayuk-Takem	Chercheur**	Sélection Végétale (Mais)	Afrique Centrale	IRA, BP 2123 Yaounde, Cameroon
2. Ibrahim A. Babiker	Administ. de Rech.	Science des Sols	Afrique Orientale	GEZIRA Research Station P.O. Box 126 Wad Medani, Sudan
3. Da Sansan	Chercheur	Sélection Végétale (Sorgho)	Afrique Occidentale (Francophone)	Station de Recherche Agronomique de Farako-Bâ BP 910 Bobo-Dioulasso, BF
4. M.A. Emechebe	Prof. d'Université	Phytopathologue	Afrique Occidentale	IAR/ABU P.O. Box 1044 Zaria, Nigeria
5. L.K. Fakambi	Prof. d'Université	Nutrition Humaine	Afrique Occidentale	Faculté des Sciences Agro UNB, BP 9163 Cotonou, Benin
6. H. Mercer-Quarshie	Administ. de Rech.	Sélection Végétale	Afrique Occidentale (Anglophone)	Nyankpala Agricultural Experimental Station P.O. Box 52 Tamale, Ghana
7. G.H. Semuguruka	Administ. de Rech.	Biométrie	Afrique Australe	Ministry of Agricultural & Livestock Development Dar es Salaam, Tanzania

* A la date de Decembre 1989

** Au moment d'être élu membre du CA.
Il est maintenant **Administrateur de Recherche**

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Department of Rural Economy and Agriculture (DREA)

African Union Specialized Technical Office on Research and Development

1990-02

RAPPORT, CINQUIEME REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAFGRAD

UA-SAFGRAD

UA-SAFGRAD

<https://archives.au.int/handle/123456789/8888>

Downloaded from African Union Common Repository